

## **Décision portant proclamation des résultats de l'élection du directeur du collège Droit, Science politique, Economie, Gestion de l'université de Bordeaux**

*Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1, et L713-3 ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;*

*Vu les statuts du collège Droit, Science politique, Economie, Gestion (DSPEG) ;*

*Vu la décision portant organisation de l'élection du directeur du collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux du 22 février 2024 ;*

*Considérant l'unique candidature de Monsieur Jean-Christophe SAINT-PAU ;*

*Considérant le procès-verbal du scrutin du 7 mai 2024 relatif à l'élection du directeur du collège droit, Science politique, Economie, Gestion.*

### **Le président de l'université de Bordeaux**

**DECIDE**

#### **Article 1. Proclamation des résultats de l'élection du directeur du collège Droit, Science politique, Economie, Gestion**

Dans le cadre du scrutin du 7 mai 2024, les membres du conseil du collège Droit, Science politique, Economie, Gestion se sont prononcés de la manière suivante :

1<sup>er</sup> tour du scrutin :

◆ Nombre d'électeurs inscrits :	28
◆ Nombre de votants	23
◆ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
◆ Nombre de suffrages exprimés* :	23
◆ Nombre de voix obtenues par candidat :	
- <b>Jean-Christophe SAINT-PAU</b>	<b>23</b>

\*Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blancs ou nuls.

#### **Article 2. Durée du mandat du directeur du collège Droit, Science politique, Economie, Gestion**

**Monsieur Jean-Christophe SAINT-PAU** est élu directeur du Collège Droit, Science politique, Economie, Gestion de l'université de Bordeaux à compter du 7 mai 2024, pour un mandat de cinq ans, soit jusqu'au 6 mai 2029.

**Article 3. Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 7 mai 2024

Dean Lewis  
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation  
Julien Ropiquet  
Directeur des affaires juridiques

